



ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

SCRUTIN DU 15 MARS 2020.

> Qui élit on le 15 mars prochain :

Vous allez élire 29 conseillers municipaux, ils seront élus pour 6 ans. Le Maire et les adjoints sont élus par le conseil municipal.

Vous voterez également pour 4 conseillers communautaires, représentant de notre commune au sein de Brest Métropole.

1 seul bulletin ou figureront les 2 listes de candidats.

Les bureaux seront ouverts de **8h00 à 18h00** le 15 mars 2020

L'ensemble des bureaux de vote de la commune sont regroupés à l'Espace Pagnol, 11 rue de Milizac.

✚ Bureaux 1 et 2 : salle Panisse

✚ Bureaux 3 à 8 : salle Jean de Florette.

Le numéro de bureau de vote d'affectation de l'électeur est indiqué sur la carte électorale, à gauche de la carte.

> La carte d'électeur :

Les nouvelles cartes électorales ont été distribuées en mai 2019

Si vous n'avez pas reçu votre carte, vous pouvez retirer une attestation d'inscription, à l'accueil de la mairie.

La carte électorale n'est pas obligatoire pour voter, mais elle facilite le vote de l'électeur.

La pièce d'identité avec photo est obligatoire

> Vérifier son inscription :

Dans le cadre des élections municipales, une télé procédure a été mise en place sur le site www.inscription-elections.fr, elle vous permet de vérifier votre inscription sur la liste électorale.

> Etablir une procuration :

Le formulaire de procuration est disponible en ligne sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>. Il suffit de l'imprimer, de le compléter et de se présenter auprès des autorités compétentes : gendarmerie, police ou Tribunal d'Instance. Le formulaire cartonné habituel est toujours disponible au guichet des autorités mentionnées ci-dessus. Renseignements service élections. Pour rappel : une personne ne peut détenir qu'une procuration en France et une à l'étranger. Durée de validité maximum : 1 an pour une procuration établie en France et 3 ans pour une procuration établie à l'Etranger

> Vous rendre aux bureaux de vote.

Des navettes seront assurées lors des élections pour se rendre aux bureaux de vote le dimanche de 10h00 à 12h00.

Vous pouvez dès à présent vous inscrire auprès de l'accueil de la mairie au 02.98.37.37.37.
Service gratuit.